



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2020

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PETITEAU M-E, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSE : M CARETTE C.

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020 a été approuvé.

Monsieur le Maire souhaite évoquer le décès de Karla GRECU. Il propose d'offrir une gerbe et d'envoyer des condoléances de la part du conseil municipal.

Les élèves de l'école Clément Pellerin ont réalisé des dessins pour donner à la famille. L'école propose également d'organiser un lâcher de ballons au mois de janvier avec l'accord de la famille.

PRÉSENTATION FINANCIÈRE DES COMPTES DE GESTION DES ANNÉES PASSÉES

Monsieur Le Maire donne la parole à M LOYER Vincent, receveur du Trésor public. M Le Receveur rappelle qu'il n'a pas le droit de contredire nos décisions mais qu'il donne juste un avis.

M LOYER Vincent a tout d'abord présenté les différentes actualités des finances publiques, puis une analyse financière de la commune sur les 5 dernières années.

Le fonds de compensation de la TVA va s'automatiser pour toutes les dépenses réalisées à partir de 2021. De nouveaux moyens de paiement sont mis à dispositions des usagers. Les factures munies d'un « qr code » pourront être payées chez des buralistes agréés. Sur notre territoire, on peut aller à Divatte sur Loire, à Saint Julien de Concelles, au Loroux Botttereau et à Vallet.

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont stables. Celles-ci se situent en dessous de la strate départementale, régionale et nationale. La capacité d'autofinancement est positive pour les investissements futurs. Actuellement, la politique de financement repose sur l'autofinancement. Concernant la fiscalité directe, les bases de la commune sont inférieures à la moyenne départementale.

En 2021, la commune percevra la totalité de la taxe foncière. Il n'y aura plus de part pour le département et la région.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 24 octobre

- E 1594 Les Courbetières 297 m²

appartenant à la Ligue Nationale Contre le Cancer(demandé par Me DEXMIER à Nantes). Parcelle située en zone Ub du PLU

Déclaration reçue en mairie le 24 octobre

- E 51 Les Basses Granges 50 m²

appartenant à la Ligue Nationale Contre le Cancer(demandé par Me DEXMIER à Nantes). Parcelle située en zone Ua du PLU

Déclaration reçue en mairie le 28 octobre

- E 1640 Le Briancon 139 m²
- E 1643 Le Briancon 119 m²
- E 600 9 Place de l'Eglise 40 m²

appartenant à Monsieur et Madame MARCHIRANT (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelles situées en zone Ua et A du PLU

Déclaration reçue en mairie le 7 novembre

- C 701 6 Impasse du Souchais 738 m²

appartenant à Monsieur GAINVILLE et Madame LEMOINE (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ub du PLU

Déclaration reçue en mairie le 13 novembre

- E 607 13 rue de Bretagne 182 m²

appartenant à la Monsieur et Madame GUERIN (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ua du PLU

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION sur ces biens.**

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE : CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour la construction d'une périscolaire. En effet, l'actuel bâtiment ne correspond plus aux besoins.

Il convient donc de lancer une consultation selon la procédure adaptée.

Il est proposé le calendrier suivant pour la maîtrise d'œuvre :

- ❖ Préparation du dossier et publications fin décembre
- ❖ Remise des offres de candidatures avant le samedi 23 janvier 2021 à 12 H
- ❖ Etude, rencontre des architectes, et notification

Sur proposition du Maire, et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à cette demande de maîtrise d'œuvre,**
- **Mandate le Maire pour lancer la consultation suivant la procédure adaptée,**
- **Autorise le Maire (ou son adjoint délégué) à signer les pièces nécessaires au marché, ainsi qu'à la notification de la commande.**

Le résultat de la consultation sera présenté au conseil municipal de février ou de mars.

La dépense sera inscrite au budget primitif de 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF, DU CONSEIL GÉNÉRAL, DE LA RÉGION, DE LA DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe sur les possibles subventions que l'on pourrait obtenir par rapport à l'estimation de la construction de l'accueil périscolaire et de loisirs.

La commune va essayer d'obtenir 50% de subventions. Le reste sera financé par l'autofinancement et par un emprunt.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite à des écarts sur les prévisions du budget primitif, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses

Article 6188 Autres frais divers	1 580.00 €
Article 6226 Honoraires	2 600.00 €
Article 63512 Taxes foncières	960.00 €
Article 651 Redevance licence	610.00 €

Recettes

73211 Attribution de compensation	1 051.27 €
744 FCTVA	2 128.73 €
6419 Remboursement sur rémunération	2 570.00 €

Investissement

Dépenses

13936 Participations pour voirie et réseaux	100 €
---	-------

Recettes

777 Quote part des subventions investissements transférées 100 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

DROIT DE DÉLAISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la demande des propriétaires de la parcelle E1822 située en emplacement réservé depuis la création du Plan d'Occupation des Sols. Les propriétaires de la parcelle ont mis la collectivité en demeure pour l'acquisition de ce terrain. Le conseil municipal a un an pour y répondre

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** d'abandonner l'emplacement réservé sur la parcelle E 1822.

Monsieur le Maire informe que le délai d'un an continuera de courir jusqu'à son terme. Ainsi, l'emplacement réservé sera toujours applicable jusqu'au 27 octobre 2021.

AVENANT CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Vu la réflexion en cours pour le pôle enfance, les services du CAUE ont proposé à la commune, leur concours technique et pédagogique à l'animation des réflexions suivantes :

- Assistance à la définition des besoins
- Elaboration d'un pré - programme en vue de la réorganisation de l'équipement périscolaire

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la convention conclue le 23 janvier 2018 pour une durée d'un an, prolongée deux fois. Afin d'achever la totalité des missions, le CAUE nous propose de conclure un troisième avenant pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 23 mars 2021.

Considérant l'importance du projet, et après discussion,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition du CAUE,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention du 23 janvier 2018.

RYTHMES SCOLAIRE ÉCOLE PUBLIQUE CLÉMENT PELLERIN

Madame Marie-Edith PETITEAU, adjointe enfance jeunesse, rappelle le questionnaire distribué aux familles de l'école Clément Pellerin afin de connaître leur avis sur les rythmes scolaires. Chaque parent pouvait voter.

Le dépouillement a eu lieu le vendredi 27 novembre 2020. 69 % des parents ont répondu au questionnaire. Il y a 49 parents qui souhaitent privilégier la semaine de 4 jours et demi. Si la semaine de 4 jours et demi est maintenue, 54 parents privilégient l'organisation des TAP le midi.

Les parents sont déçus au niveau de la communication et du contenu des animations. La commission enfance va se réunir prochainement avec le coordonnateur jeunesse afin d'améliorer ces points.

Le fonctionnement des temps d'activités péri-éducative a changé depuis sa mise en place. Il fait suite à la pause méridienne. Ce sont des activités plus calmes (lecture, dessins, jeux relaxation, ...) qui permet aux enfants de retourner en classe dans de bonne condition ce qui est apprécié par les enseignantes.

Après débat, et sur proposition du Maire,

Le conseil municipal décide à 14 pour et 4 abstentions de maintenir les rythmes scolaires à 4 jours et demi par semaine et les temps d'activités éducatives de 13h30 à 14h15.

Le Maire est chargé de l'application de cette décision.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante sur l'établissement d'un règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe le fonctionnement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire souhaite avoir recours au service civique pour recenser les légendes et les contes de la commune. La personne pourra également être amenée à réaliser un film pour promouvoir la collectivité.

Le conseil municipal DECIDE

- **de mettre en place** le dispositif du service civique au sein de la collectivité de LA REGRIPIERE à compter d'avril 2021
- **d'autoriser** le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- **d'autoriser** le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- **d'autoriser** le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

TARIF DE VERRES DE LA COMMUNE

Considérant l'achat de verres avec le blason de la commune, M le Maire propose d'appliquer le tarif de 15 € le lot de 6 verres.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **élargie** la régie de recettes aux encaissements de vente d'objets avec le logo de la commune
- **Fixe** le tarif de vente de 6 verres à 15 € à compter du 18 décembre 2020 aux personnes intéressées

INFORMATIONS DIVERSES

Station d'épuration

M GUILLOU informe sur l'avancée des travaux. Le coulage du radier a été effectué le 24 novembre. Pour l'instant, les entreprises n'ont pas pris de retard.

Fossé rue des Corbetières

M GUILLOU évoque le reprofilage du fossé. Celui-ci va permettre de canaliser l'eau et d'empêcher les voitures de passer par le chemin communal de la Guigneraie menant aux Tilleuls.

Illuminations de Noël

L'année prochaine, il faudra budgéter l'achat de nouvelles guirlandes pour remplacer les plus vétustes.

Travaux bâtiments

M CAILLER informe sur les travaux réalisés : changement de sol de la scène de la salle polyvalente et du soubassement du terrain de boules. La commission bâtiment réfléchit à l'emploi de la maison de fonctions et celle des associations.

Bulletin municipal

Mme DURAND explique que le bulletin a eu de nouvelles modifications. Un challenge va être lancé dans le prochain bulletin. Il faudra que la population compose un « chef d'œuvre » sur le thème des jeux olympiques avec des produits recyclés.

Rape : Mouv Vignoble

L'association La Rape en lien avec les services jeunesse de la communauté de Communes Sèvre et Loire et le conseil général organise 2 journées d'actions le 2 et 3 juillet 2021. Elles seront proposées pour l'ensemble des habitants de la communauté de communes. Mme DURAND doit rencontrer les associations sportives de la commune pour les impliquer au projet.

Distribution des colis aux aînés

La distribution des colis à la place du repas des aînés a été très apprécié. Le geste a été remercié. Mme FONTENEAU propose pour l'année prochaine s'il n'y a pas de repas que les colis soient distribués par les élus et accompagnés par les enfants du Conseil Municipal d'Enfants.

Mme DURAND soumet l'idée d'offrir les colis en trop à la banque humanitaire. Le conseil municipal a accepté.

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

28 janvier 2021
18 février 2021
25 mars 2021
22 avril 2021
20 mai 2021
17 juin 2021
8 juillet 2021